

UPOV

TG/85/7(proj.3)

ORIGINAL : anglais

DATE : 2008-03-19

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION D'OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

PROJET**POIREAU**

Code UPOV : ALLIU_POR

Allium porrum L.**PRINCIPES DIRECTEURS****POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN****DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ***établi par des experts des Pays-Bas*

*pour examen par le Comité technique à sa quarante-quatrième session
qui se tiendra à Genève (Suisse) du 7 au 9 avril 2008*

Autres noms communs :*

<i>Nom botanique</i>	<i>Anglais</i>	<i>Français</i>	<i>Allemand</i>	<i>Espagnol</i>
<i>Allium porrum</i> L.	Leek	Poireau	Porree	Puerro

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'introduction des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente.]

SOMMAIRE

PAGE

1.	OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN	3
2.	MATÉRIEL REQUIS.....	3
3.	MÉTHODE D'EXAMEN	3
3.1	Nombre de cycles de végétation.....	3
3.2	Lieu des essais.....	3
3.3	Conditions relatives à la conduite de l'examen.....	4
3.4	Protocole d'essai	4
3.5	Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner.....	4
3.6	Essais supplémentaires.....	4
4.	EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ	5
4.1	Distinction.....	5
4.2	Homogénéité	5
4.3	Stabilité	5
5.	GROUPEMENT DES VARIÉTÉS ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE	6
6.	INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTÈRES	6
6.1	Catégories de caractères.....	6
6.2	Niveaux d'expression et notes correspondantes.....	7
6.3	Types d'expression.....	7
6.4	Variétés indiquées à titre d'exemple	7
6.5	Légende.....	7
7.	TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTÈRES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES.....	8
8.	EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTÈRES	13
8.1	Explications portant sur plusieurs caractères	13
8.2	Explications portant sur certains caractères	13
9.	BIBLIOGRAPHIE.....	19
10.	QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	20

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Allium porrum* L.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de semences dans le cas des variétés à reproduction par semences ou sous forme de plantes dans celui des variétés à multiplication végétative.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

75 g ou 13 000 semences dans le cas des variétés reproduites par voie sexuée ou
75 plantes d'une taille adaptée pour la transplantation dans le cas
des variétés à multiplication végétative.

2.4 Les semences doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente.

2.5 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.6 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

3.1.1. En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants.

3.1.2 Dans le cas des plantes, la durée minimale des essais doit être normalement d'un seul cycle de végétation.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen. La longueur du fût (caractère 11) ne peut pas être bien observée si le matériel est planté à une trop grande profondeur.

3.3.2 La méthode recommandée pour l'observation du caractère est indiquée par l'un des codes suivants dans la deuxième colonne du tableau des caractères :

- MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes
- MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes
- VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes
- VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Dans le cas des variétés à reproduction par semences, chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 200 plantes au moins, qui doivent être réparties en deux ou plusieurs répétitions. Dans le cas des variétés à multiplication végétative, chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 60 plantes au moins.

3.4.2 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner*

3.5.1 Variétés à reproduction par voie sexuée : sauf indication contraire, toutes les observations sur les plantes isolées doivent porter sur 60 plantes ou des parties de chacune de ces 60 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai.

3.5.2 Variétés à multiplication végétative : sauf indication contraire, toutes les observations sur les plantes isolées doivent porter sur 20 plantes ou des parties de chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai.

3.6 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.2 *Homogénéité*

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de porter une attention particulière aux points ci-après :

4.2.2 L'homogénéité des variétés allogames doit être déterminée conformément aux recommandations relatives aux variétés allogames qui figurent dans l'introduction générale.

4.2.3 Pour l'évaluation de l'homogénéité de variétés hybrides simples, il faut appliquer une norme de population de 2% avec une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Pour un échantillon de 200 plantes, 7 plantes hors-type sont tolérées.

4.2.4 Pour l'évaluation des variétés à multiplication végétative, il faut appliquer une norme de population de 1% avec une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Pour un échantillon de 60 plantes, 2 plantes hors-type sont tolérées.

4.3 *Stabilité*

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être examinée soit en cultivant une génération supplémentaire, soit en examinant un nouveau lot de semences, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni précédemment.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des caractères :

- a) Limbe : largeur (caractère 5)
- b) Limbe : couleur (caractère 6)
- c) Plante : longueur (caractère 10)
- d) Fût : longueur (caractère 11)
- e) Fleur : stérilité masculine (caractère 17)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale.

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est contre-indiqué compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes

Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère pour définir le caractère et pour harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.3 Types d'expression

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 Variétés indiquées à titre d'exemple

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemple afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 Légende

(*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2

QL : Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3

QN : Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3

PQ : Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3

MG, MS, VG, VS : Voir le chapitre 3.3.2

(a)-(d) Voir les explications du tableau des caractères (chapitre 8.1)

(+) Voir les explications du tableau des caractères (chapitre 8.2)

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	Deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. VG/MS (+)	Plant: height	Plante : hauteur	Pflanze: Höhe	Planta: altura		
QN (a)	very short	très basse	sehr niedrig	muy baja	De Carentan 2	1
	short	basse	niedrig	baja	D'Hiver de Saint Victor	3
	medium	moyenne	mittel	media	Bleu de Solaise	5
	tall	haute	hoch	alta	Kingston, Long géant du Verdet	7
	very tall	très haute	sehr hoch	muy alta	Bulgaarse Reuzen	9
2. VG (+)	Foliage: attitude	Feuillage : port	Laub: Haltung	Follaje: porte		
QN (a)	erect	dressé	aufrecht	erecto	Rese	1
	semi-erect	demi-dressé	halbaufrecht	semierecto	Linx, Upton	3
	horizontal	horizontal	waagerecht	horizontal	De Carentan 2, D'Elbeuf, Jaune gros du Poitou	5
3. VG (+)	Leaf blade: bending	Limbe : fléchissement	Blattspreite: Biegung	Limbo: curvatura		
QN (b)	weak	faible	gering	débil	Bell, Lampton	3
	medium	moyen	mittel	media	Flextan, Linx	5
	strong	fort	stark	fuerte	Blauwgroene Winter, Bulgaarse Reuzen	7
4. VG/MS (+)	Leaf blade: length	Limbe : longueur	Blattspreite: Länge	Limbo: longitud		
QN (b)	short	court	kurz	corto	Artemis, Conora, De Carentan 2, D'Elbeuf, Kalmar	3
	medium	moyen	mittel	medio	Flextan, Porridor, Rese	5
	long	long	lang	largo	Kingston, Kong Richard, Maxim	7

		English	français	Deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
5.	VG/	Leaf blade: width	Limbe : largeur	Blattspreite: Breite	Limbo: anchura		
(*)	MS						
(+)							
QN	(b)	narrow	étroit	schmal	estrecho	Lampton, Rustic	3
		medium	moyen	mittel	medio	De Liège	5
		broad	large	breit	ancho	Jaune gros du Poitou, Rese, Striker	7
6.	VG	Leaf blade: color	Limbe : couleur	Blattspreite: Farbe	Limbo: color		
(*)							
PQ	(b)	yellow green	vert-jaune	gelbgrün	verde amarillo	Jaune gros du Poitou	1
		green	vert	grün	verde	Premier	2
		grey green	vert-gris	graugrün	verde gris	Zwitsperse Reuzen	3
		blue green	vert-bleu	blaugrün	verde azul	Blauwgroene Winter, Libertas, Olaf, Porridor	4
7.	VG	Leaf blade: intensity of color	Limbe : intensité de la couleur	Blattspreite: Intensität der Farbe	Limbo: intensidad del color		
QN	(b)	light	claire	hell	clara		3
		medium	moyenne	mittel	media		5
		dark	foncée	dunkel	oscura		7
8.	VG	Leaf blade: anthocyanin coloration	Limbe : pigmentation anthocyanique	Blattspreite: Anthocyanfärbung	Limbo: coloración antociánica		
(+)							
QN	(b)	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Jaune gros du Poitou	1
		weak	faible	gering	débil	Azur	3
		medium	moyenne	mittel	media		5
		strong	forte	stark	fuerte	Nepal	7
		very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	D'Hiver de Saint Victor	9

	English	français	Deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
9.	VG	Leaf blade: waxiness	Limbe : glaucescence	Blattspreite: Bereifung	Limbo: cerosidad	
QN	(b)	absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Jaune gros du Poitou, Kingston 1
		weak	faible	gering	débil	Carlton, Gros long d'été 2, Rese 3
		medium	moyenne	mittel	media	D'Elbeuf, Linx 5
		strong	forte	stark	fuerte	Bleu de Solaise, Flextan 7
		very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	9
10.	VG/ (*) (+)	Plant: length	Plante : longueur	Pflanze: Länge	Planta: longitud	
QN	(c)	very short	très courte	sehr kurz	muy corta	1
		short	courte	kurz	corta	De Carentan 2 3
		medium	moyenne	mittel	media	Bleu de Solaise, Jaune gros du Poitou 5
		long	longue	lang	larga	Kingston, Rese, Titan 7
		very long	très longue	sehr lang	muy larga	Bulgaarse Reuzen 9
11.	VG/ (*) (+)	Shaft: length	Fût : longueur	Schaft: Länge	Fuste: longitud	
QN	(c)	very short	très courte	sehr kurz	muy corto	1
		short	courte	kurz	corto	Artemis, Bleu de Solaise, D'Hiver de Saint Victor 3
		medium	moyenne	mittel	medio	Gros long d'été 2 5
		long	longue	lang	largo	Lampton, Maxim 7
		very long	très longue	sehr lang	muy largo	Kingston Kong, Richard 9

	English	français	Deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
12. (*)(+)	VG/MS	Shaft: diameter	Fût : diamètre	Schaft: Durchmesser	Fuste: diámetro	
QN	(c)	very small	très petit	sehr klein	muy pequeño	1
		small	petit	klein	pequeño	Lampton, Titan 3
		medium	moyen	mittel	medio	Géant précoce 5
		large	grand	groß	grande	Premier, Zwitserse Reuzen 7
		very large	très grand	sehr groß	muy grande	Jaune gros du Poitou 9
13. (+)	VG	Shaft: ratio length/ diameter	Fût : rapport longueur/diamètre	Schaft: Verhältnis Länge/Durchmesser	Fuste: relación longitud / diámetro	
QN	(c)	small	petit	klein	pequeño	D'Hiver de Saint Victor 3
		medium	moyen	mittel	medio	Easton, Gros long d'été 2 5
		large	grand	groß	grande	Bulgaarse Reuzen 7
14. (*)(+)	VG	Shaft: bulb formation	Fût : tendance à former un bulbe	Schaft: Zwiebelbildung	Fuste: tendencia a formar un bulbo	
QN	(c)	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy baja	Jolant, Roxton, Striker 1
		weak	faible	gering	baja	Hafnia, Lampton, Linx, Titan 3
		medium	moyenne	mittel	media	Bleu de Solaise, Premier 5
		strong	forte	stark	fuerte	Artemis, Jaune gros du Poitou 7
		very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	Carentan 2 9
15. (+)	VG	Shaft: narrowing towards base	Fût : rétrécissement vers la base	Schaft: Verjüngung zur Basis hin	Fuste: estrechamiento hacia la base	
QL	(c)	absent	absent	fehlend	ausente	Herfstreuzen 2 1
		present	présent	vorhanden	presente	D'Elbeuf 9

		English	français	Deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
16.	VG	Spathe: length	Spathe : longueur	Blütenscheide: Länge	Escapo: longitud		
	(+)						
QN	(d)	short	courte	kurz	corto		3
		medium	moyenne	mittel	medio		5
		long	longue	lang	largo		7
17.	VG	Flower: male sterility	Fleur : stérilité mâle	Blüte: männliche Sterilität	Flor: esterilidad masculina		
	(*)						
	(+)						
QL	(d)	absent	absente	fehlend	ausente		1
	(e)	present	présente	vorhanden	presente		9

8. Explications du tableau des caractères

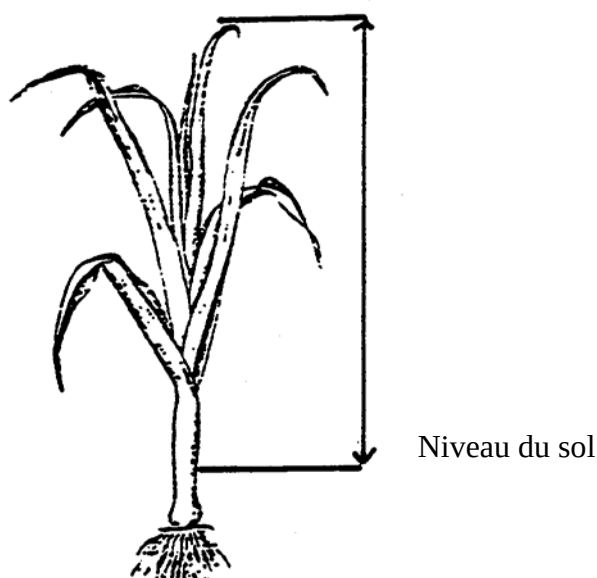
8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

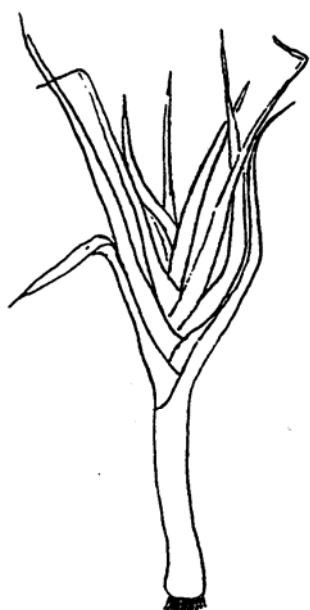
- (a) Les observations doivent être faites quand les limbes (les plus vieux) externes commencent à sécher.
- (b) Les observations sur le limbe doivent être faites sur une feuille pleinement développée.
- (c) Les observations doivent être faites à maturité de la récolte.
- (d) A être observé sur des plantes produites par multiplication végétative.

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

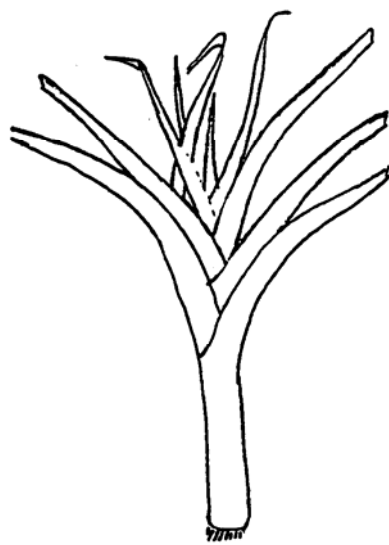
Ad. 1 : Plante : hauteur



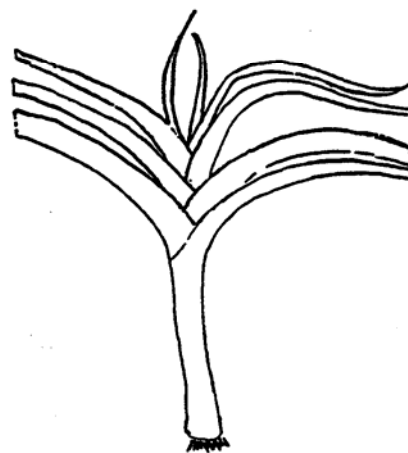
Ad. 2 : Feuillage : port



1
dressé

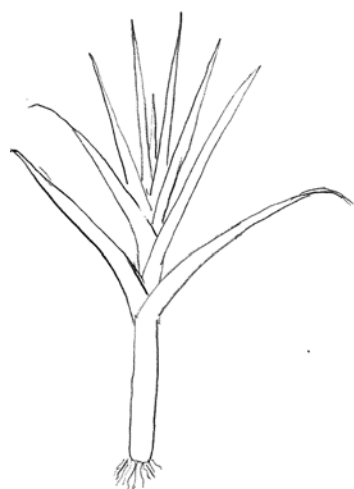


3
demi-dressé



5
horizontal

Ad. 3 : Limbe : fléchissement



3
faible



5
moyen

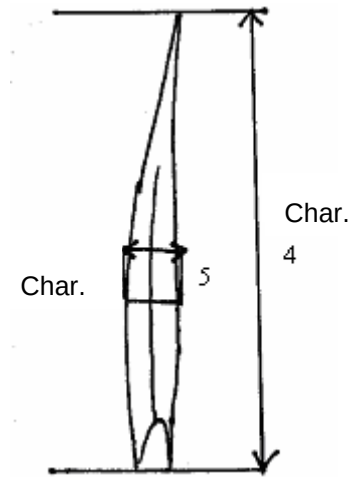


7
fort

Ad. 4 : Limbe : longueur

Ad. 5 : Limbe : largeur

La longueur et la largeur des limbes doivent être observées sur le limbe le plus long.

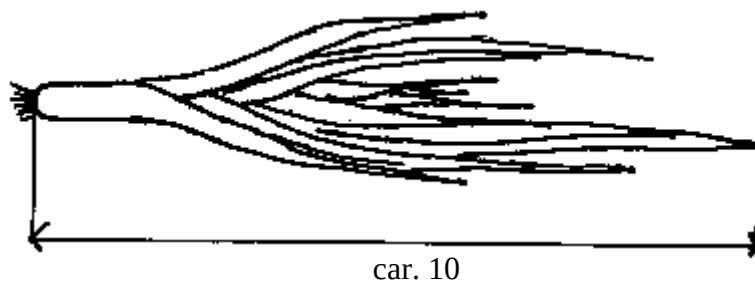


Ad. 8 : Limbe : pigmentation anthocyanique

À observer après une période de gel nocturne.

Ad. 10 : Plante : longueur

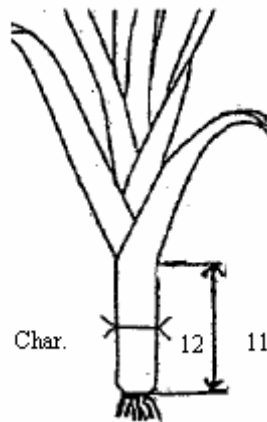
La longueur de la plante doit être mesurée sur la plante récoltée, les feuilles les plus longues étant alignées avec le fût.



Ad. 11 : Fût : longueur

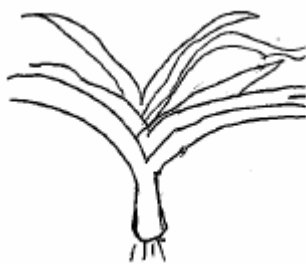
Ad. 12 : Fût : diamètre

Ad. 13 : Fût : rapport longueur/diamètre



Le diamètre du fût doit être observé au milieu de la longueur.

Ad. 13 : Fût : rapport longueur/diamètre



3
petit

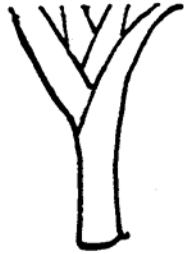


5
moyen

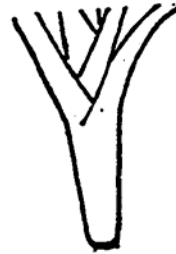


7
grand

Ad. 15 : Fût : rétrécissement vers la base



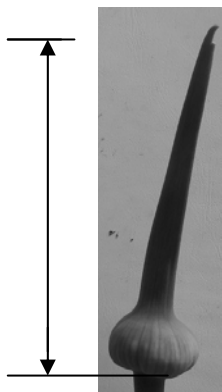
1
absent



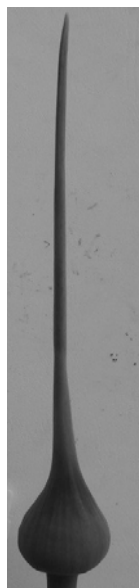
9
présent

Ad. 16 : Spathe : longueur

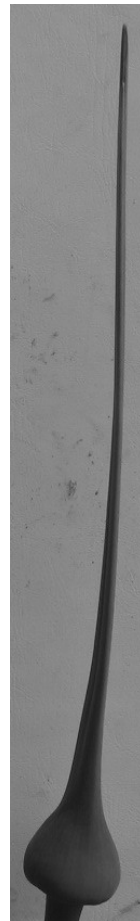
À observer sur la spathe verte, pleinement développée avant qu'elle ne commence à s'ouvrir et à sécher.



3
courte



5
moyenne



7
longue

Ad. 17 : Fleur : stérilité mâle

L'observation de la stérilité mâle doit se faire à la pleine floraison. Pour cela, frotter légèrement un papier noir sur le capitule : si la fleur est stérile, aucun pollen n'apparaîtra sur le papier. De plus, dans le cas des variétés mâles, les anthères sont vides et se dessèchent très rapidement.

9. Bibliographie

Bonnet, B., 1976: Le poireau (*Allium porrum* L.): Aspects botaniques et agronomiques. Revue bibliographique, Saussurea 7, pp. 175-194.

Currah, L., 1986: Leek breeding: A review. Review Article, Journal of Horticultural Science 61, (4) 407-415.

Jones, H.A., Mann, L.K., 1963: Onions and Their Allies: Botany, Cultivation and Utilisation, London, GB, Leonard Hill.

Rabinowitch, H. D., Brewster, J. L., 1990: Onions and Allied Crops. Vol. 1-3, CRC Press, Boca Raton.

Schweisguth, B., 1970: Études préliminaires à l'amélioration du poireau *A. porrum* L. Proposition d'une méthode d'amélioration, Annales de l'Amélioration des Plantes 20, pp. 215-231.

Schweisguth B., 1973: Étude de l'hérédité de trois caractères quantitatifs chez le poireau (*Allium porrum* L.). Annales de l'Amélioration des Plantes 23, pp. 45-57.

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1. Objet du questionnaire technique		
1.1 Nom botanique	Allium porrum L.	
1.2 Nom commun	Poireau	
2. Demandeur		
Nom		
Adresse		
Numéro de téléphone		
Numéro de télécopieur		
Adresse électronique		
Obtenteur(s'il ne s'agit pas du demandeur)		
3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur		
Dénomination proposée (le cas échéant)		
Référence de l'obtenteur		

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

a) hybridation contrôlée (indiquer les variétés parentales)	[]
b) hybridation à généalogie partiellement connue (indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))	[]
c) hybridation à généalogie inconnue	[]

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte,
ainsi que la méthode de développement)

4.1.4 Autre []
(veuillez préciser)

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
4.2 Méthode de multiplication de la variété 4.2.1 Variétés à reproduction par semences a) Pollinisation croisée [] b) Hybride Parents à reproduction par semences [] Un parent à multiplication végétative et un parent à reproduction par semences [] Deux parents à multiplication végétative [] c) Autre [] (veuillez préciser) 4.2.2 Variétés à multiplication végétative a) boutures [] b) multiplication <i>in vitro</i> [] c) autre (indiquez la méthode) []		

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE		Page {x} de {y}	Numéro de référence :
5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).			
Caractères	Exemples de variétés	Note	
5.1 Limbe : largeur (5)			
étroite	Lampton, Rustic	3[]	
moyenne	De Liège	5[]	
large	Jaune gros du Poitou, Rese, Striker	7[]	
5.2 Limbe : couleur (6)			
vert-jaune	Jaune gros du Poitou	1[]	
vert	Premier	2[]	
vert-gris	Zwitserse Reuzen	3[]	
vert-bleu	Blauwgroene Winter, Libertas, Olaf, Porridor	4[]	
5.3 Plante : longueur (10)			
très courte		1[]	
courte	De Carentan 2	3[]	
moyenne	Bleu de Solaise, Jaune gros du Poitou	5[]	
longue	Kingston, Rese, Titan	7[]	
très longue	Bulgaarse Reuzen	9[]	

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE		Page {x} de {y}	Numéro de référence :
Caractères	Exemples de variétés	Note	
5.4 Fût : tendance à former un bulbe (14)			
nulle ou très faible	Jolant, Roxton, Striker	1[]	
faible	Hafnia, Lampton, Linx, Titan	3[]	
moyenne	Bleu de Solaise, Premier	5[]	
forte	Artemis, Jaune gros du Poitou	7[]	
très forte	Carentan 2	9[]	
5.5 Fleur : stérilité mâle (17)			
absente		1[]	
présente		9[]	

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :	
-------------------------	-----------------	-----------------------	--

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
<i>Exemple</i>	<i>Plante : longueur</i>	<i>longue</i>	<i>moyenne</i>

Observations :

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :								
#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété 7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété? Oui [] Non [] (Dans l'affirmative, veuillez préciser) 7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen? Oui [] Non [] (Dans l'affirmative, veuillez préciser) 7.3 Autres renseignements 7.3.1 Cycle de végétation <table><tbody><tr><td>a) printemps</td><td>[]</td></tr><tr><td>b) été</td><td>[]</td></tr><tr><td>c) automne</td><td>[]</td></tr><tr><td>d) hiver</td><td>[]</td></tr></tbody></table>			a) printemps	[]	b) été	[]	c) automne	[]	d) hiver	[]
a) printemps	[]									
b) été	[]									
c) automne	[]									
d) hiver	[]									
8. Autorisation de dissémination a) La législation en matière de protection de l'environnement ou de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination? Oui [] Non [] b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue? Oui [] Non [] Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.										

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

a) micro-organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes)	Oui [☐]	Non [☐]
b) traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides)	Oui [☐]	Non [☐]
c) culture de tissus	Oui [☐]	Non [☐]
d) autres facteurs	Oui [☐]	Non [☐]

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur			
Signature		Date	

[Fin du document]